

Le trèfle d'eau

Bulletin d'information du service SAGNE 48 - n°6 - février 2012

Ce sixième bulletin est consacré aux actions d'appui technique que réalise le service SAGNE 48 auprès de ses adhérents actuels et à venir. Ces actions se développent d'année en année, tout comme le nombre d'adhérents et de sites intégrés au réseau !

L'assistance aux travaux en zones humides

Gestion et potentialités de restauration d'un affluent du Piou sur l'Aubrac

A l'origine, les agriculteurs ont sollicité le service SAGNE 48 dans le cadre d'un projet d'entretien d'un affluent du Piou traversant une de leur parcelle et d'aménagement de passages à gué. Un premier diagnostic des zones humides étroitement associées aux cours d'eau a été réalisé. Plusieurs problèmes ont été relevés sur le site, notamment sur le Piou (ensablement, dégradation de berges, incision* du lit...). L'abreuvement du bétail au ruisseau constitue également une préoccupation pour les exploitants (sanitaire, permanence de l'eau...).

Des investigations complémentaires ont été menées sur le site et sur l'ensemble de la tête de bassin* par Claire Descampeaux, étudiante stagiaire au Conservatoire en collaboration avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) afin d'établir un diagnostic précis du fonctionnement hydrique du bassin versant et de caractériser les qualités biologiques et physiques du milieu aquatique et des zones humides associées. L'objectif était de proposer des préconisations de gestion et des actions de restauration adaptées.

Le diagnostic a mis en évidence :

- une évolution importante de la tête de bassin depuis 1963 et notamment une très forte régression du chevelu hydrographique (de 19 km en 1963 à 1,5 km en 2011),
 - une qualité physique moyenne, due principalement à une érosion marquée et à un manque d'attractivité pour le poisson,
 - un déficit de la qualité des habitats aquatiques,
 - un régime thermique fortement perturbé,
- l'ensemble étant la conséquence d'un déficit hydrologique marqué lié à de nombreux aménagements en tête de bassin.

L'expertise topographique menée au sein de la partie de zone humide problématique pour les exploitants (perte du linéaire, végétation peu appétente, difficulté de circulation des animaux...) a permis de mettre en

évidence l'existence très probable d'une source perchée. Elle alimenterait la partie la plus humide et surtout garantirait l'alimentation de l'affluent et du Piou pendant l'étiage.

Ainsi, des préconisations à court terme ont pu être proposées aux exploitants :

- éviter toute intervention au sein de la zone humide, notamment au niveau de la zone de source, afin de garantir son rôle de soutien du Piou,
- créer plusieurs points d'eau permettant un abreuvement sain et permanent du bétail et de limiter l'accès au cours d'eau ; l'installation de bacs à niveau constant alimentés par pompage solaire est proposée et doit être étudiée,
- mettre en défens la zone de source et si possible le cours d'eau afin d'améliorer leur état de conservation,
- aménager des passages à gué pour faciliter l'accès et la gestion de la parcelle et réduire l'impact des passages d'engins sur les cours d'eau.

Ce site est en cours d'intégration au réseau SAGNE 48.

(* *incision : enfoncement généralisé du fond du cours d'eau, résultat de l'érosion.*

tête de bassin : partie amont d'un bassin versant (surface d'alimentation d'un cours d'eau).



Projet d'aménagement et petits travaux sur un site du réseau

Ces projets, impulsés suite à un diagnostic de zones humides réalisé par le service SAGNE 48, ont pour objectifs :

- de contribuer à rétablir la continuité écologique du ruisseau de la Jaline via le remplacement d'un passage busé actuellement sous dimensionné (et présentant un risque pour l'accès à la parcelle fauchée) et l'aménagement d'une plateforme d'accès pour le bétail au ruisseau associée à une restauration de berges ;
- de préserver une zone de source et d'améliorer les conditions d'abreuvement du bétail par l'installation de pompe à museau sur une autre parcelle abritant une vaste zone humide.

Les aménagements prévus associent ainsi des enjeux écologiques (restauration et préservation d'habitats naturels) et des enjeux agricoles (amélioration des conditions d'abreuvement du bétail et de l'accès à une parcelle...).

L'ensemble de ces propositions a fait l'objet d'échanges techniques et de concertations avec l'éleveur et différents partenaires associés au projet (Fédération de pêche, ONEMA, Service Police de l'Eau, COPAGE*, ASTAF*, entreprise SCOP Sagne). Les travaux devraient être initiés en 2012 et font actuellement l'objet d'une recherche de financements dans le cadre du programme Zones humides Aubrac coordonné par le COPAGE.

(*) COPAGE : Comité pour la Mise en Oeuvre du Plan Agri-environnemental et de la Gestion de l'Espace en Lozère.

ASTAF : Association Syndicale autorisée de Travaux d'Amélioration Foncière.



L'aménagement n'est pas toujours préconisé : exemple des zones humides de la Tioule

Le site de la Tioule fait partie du réseau SAGNE 48 depuis 2006. Suite aux épisodes successifs de sécheresse dont l'épisode particulièrement sévère du printemps 2011, les éleveurs se sont interrogés sur la pertinence d'une création de points d'abreuvement. SAGNE 48 a été sollicité pour réfléchir à d'éventuels aménagements compatibles avec la préservation de leurs zones humides et de leurs fonctionnalités.

Au vu des investigations de terrain, le maintien des zones humides dans un bon état fonctionnel et la gestion pastorale actuelle semblent être les meilleurs garants pour assurer l'abreuvement du bétail. L'importante surface en habitats tourbeux, associée à un maillage de ruisselets et de ruisseaux, assurent leur fonction de stockage/restitution de manière suffisante pour répondre aux besoins actuels. Ce constat a été partagé par les adhérents au cours de la saison.

Aucun aménagement n'est donc préconisé à ce jour ; la gestion pastorale très extensive sur ce site limitant par ailleurs les impacts de l'abreuvement direct sur les cours d'eau. Des possibilités techniques ont toutefois été envisagées en cas de sécheresse encore plus prononcée (possibilité de raccord de bacs existants à l'amont du site ou alimentation d'un abreuvoir par pompe solaire).

Renseignez-vous avant toute intervention !

De nombreux travaux sur zones humides et cours d'eau sont soumis à la réglementation : avant toute intervention en zone humide et quelque soient les travaux, il est recommandé d'informer le Service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires via un courrier détaillant le projet, son lieu d'implantation et le type de travaux prévus.

Informations techniques : Les points d'abreuvement

L'abreuvement direct du bétail aux cours d'eau ou dans les zones humides peut engendrer des dégradations sur les milieux naturels et présenter des risques sanitaires.

L'aménagement d'abreuvoirs n'est toutefois pas sans conséquences sur l'état de conservation et sur les fonctionnalités des zones humides, et plus généralement sur la ressource en eau : c'est le cas notamment des abreuvoirs gravitaires alimentés en eau par drainage d'une partie de zone humide ou par captage de sources.

Des techniques alternatives existent et peuvent être envisagées lors de projets d'aménagement de points d'abreuvement.

En premier lieu, un diagnostic des zones humides et des pratiques agricoles est préconisé. Il permet d'identifier l'ensemble des facteurs nécessaires au choix d'un dispositif :

- les caractéristiques du site (type d'habitats naturels, dénivelé, débit, aménagements existants...),
- les pratiques pastorales habituelles (taille du troupeau, période de pâturage...),
- le projet et les besoins de l'éleveur.

Des propositions peuvent ensuite être définies en concertation avec les gestionnaires.

Les principes de 3 dispositifs d'abreuvement hors ruisseaux sont présentés ci-dessous.

Dispositif	Fonctionnement/Caractéristiques générales	Mise en œuvre/Entretien
Pompe à museau 	<ul style="list-style-type: none"> - adaptée à la quasi-totalité des cours d'eau, même les petits affluents et aux sources ponctuelles, - 10 à 15 bovins par pompe*, - pompe spécifique avec un bol intégré pour le veau, - débit d'environ 0,5 L/poussée pour une auge de contenance moyenne de 1,5 L, - eau toujours fraîche et à disposition, - adaptation des animaux en 3-4 jours. <p>* : recommandations constructeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - dispositif facile à installer et mobile, - installation de la crépine dans un secteur suffisamment profond (>20 cm) pour garantir son immersion, - fixation de la pompe sur un socle béton ou métallique et stabilisation de la zone d'abreuvement nécessaires, - capacité de pompage à respecter : 7 mètres de hauteur et 70 m de longueur*, - recommandations : <ul style="list-style-type: none"> ▶ mise en défens des raccords et de la crépine, ▶ démontage du matériel pendant l'hiver. - entretien léger de la crépine pour éviter le colmatage.
Bac à niveau constant alimenté par gravitation 	<ul style="list-style-type: none"> - eau collectée à partir de tout type de ressource par simple gravité, y compris sur ruisseau, - convient à des troupeaux importants (20-50 UGB), - prélèvement adapté aux besoins du bétail, impact limité sur la ressource en eau et les milieux naturels (le flotteur sur le bac permet de ne prélever que l'eau consommée), - évite la création de borbier autour du bac. 	<ul style="list-style-type: none"> - aucune technicité d'installation mais nécessite une pente >3%, - installation de la crépine dans un secteur suffisamment profond (>20 cm) pour garantir son immersion, - fixation de l'abreuvoir et stabilisation de la zone d'abreuvement recommandées, - nettoyage régulier des bacs et de la crépine, vidange des tuyaux avant l'hiver.
Bac alimenté par pompe solaire 	<ul style="list-style-type: none"> - système de pompe immergée dans la ressource en eau : puits, retenue, ruisseau..., - des capteurs solaires fournissent de l'électricité à une pompe qui alimente un ou plusieurs bacs, - jusqu'à 30 animaux par bac (volume de 2500 L/jour*), - débit de 160 à 360 L/heure, - autonomie électrique de 10 jours/10 nuits* grâce à la batterie. <p>* : données constructeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'installation et les réglages peuvent être délicats, - aspiration possible jusqu'à 50 m de profondeur, - fixation du système sur une aire stabilisée et stabilisation de la zone d'abreuvement nécessaires, - recommandations : <ul style="list-style-type: none"> ▶ limiter le dénivelé entre la pompe et le réservoir afin de garantir un débit suffisant, ▶ protection de la pompe et des tuyaux d'alimentation, ▶ démontage de la pompe pendant l'hiver. - entretien des bacs et remplacement de la batterie tous les 10 ans*.

D'une manière générale, il est préconisé d'installer les points d'abreuvement en zone sèche afin de préserver la ressource en eau et les milieux naturels et d'éviter la formation de borbiers préjudiciables à l'hygiène et au confort du bétail.

D'autres techniques existent... ou sont à inventer : un des objectifs du service SAGNE 48 est aussi de recenser les bonnes idées : contactez-nous !

Le réseau SAGNE 48 se développe !

Le service SAGNE 48 compte actuellement 31 adhérents (agriculteurs, communes, propriétaires privés, association). 25 sites pour 1228 hectares dont 406 hectares de zones humides font désormais partie du réseau SAGNE 48 !

Vie du réseau : des événements à venir !

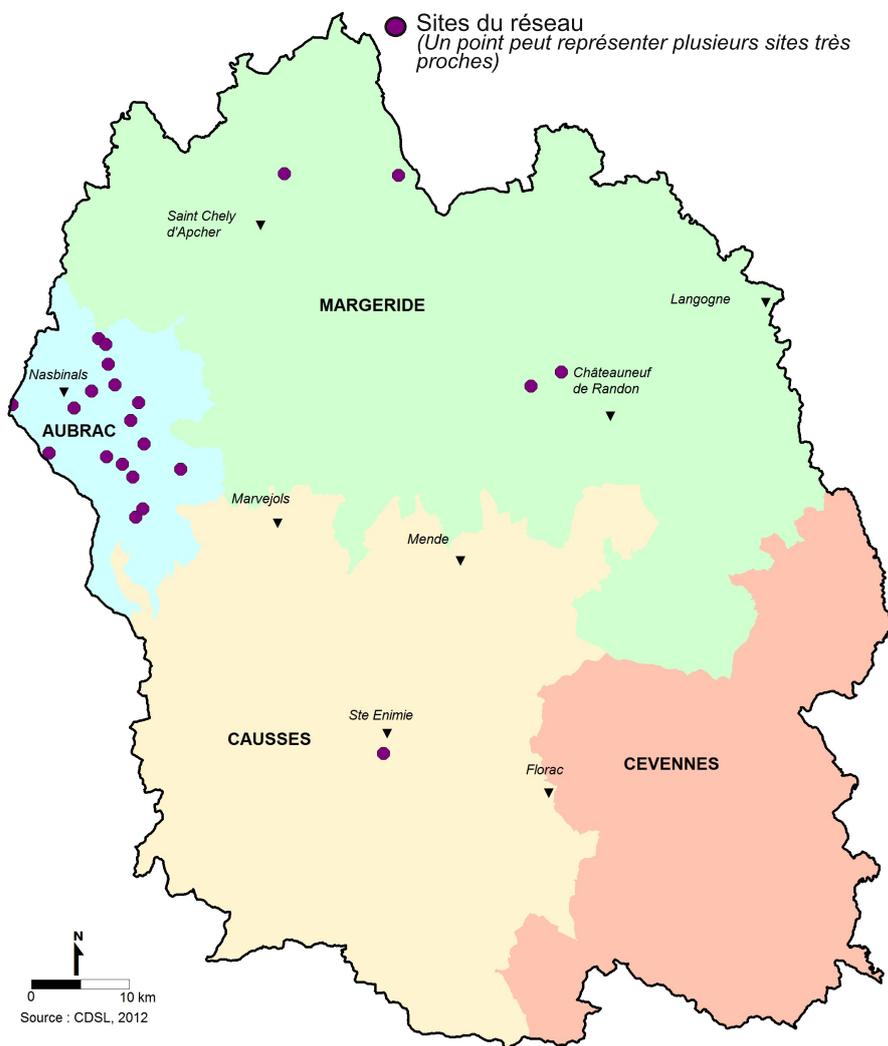
Une journée d'échanges

Une journée d'informations et d'échanges sur les dispositifs d'abreuvement « alternatifs » (type pompage solaire, pompe à museau...) est prévue en 2012 et sera l'occasion pour l'ensemble des adhérents intéressés d'avoir des retours d'expériences et d'échanger sur ces aménagements !

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos attentes ; le programme de la journée est à finaliser !

Un chantier de bénévoles

Un chantier est prévu au printemps 2012 pour mettre en place une pompe à museau sur un site du réseau. La date reste à préciser.



Pour en savoir plus :

- Les systèmes d'abreuvement au pâturage : Concilier productions agricoles et préservation des milieux aquatiques, Guide technique, Rivières Rance et Célé, 2006, 32 pages.
- Les systèmes d'abreuvement du bétail : Concilier production agricole et préservation des ruisseaux, Guide technique 2011, Parc naturel régional du Morvan, 11 pages.
- Travaux en zones humides : Vade-mecum des bonnes pratiques, Pôle Relais Tourbières et Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes, 2011. Fiches disponibles sur le site <http://www.pole-tourbieres.org>

Animation du service :



Conservatoire départemental des sites lozériens
5 bis impasse Félix Remise 48000 Mende
04.66.49.28.78
cdsl@wanadoo.fr
www.conservatoire-sites-lozere.org

Partenaires :



IPNS : février 2012

Directeur de la publication : A. Lagrave - ISSN 2114-9313
Rédaction : C. Tillier - Relecture : A. Rémond, C. Lacoste, C. Hostein (CDSL)
Lettre d'information diffusée auprès des adhérents et partenaires du réseau.